

Études internationales



MACLEOD, Alex et Stéphane ROUSSEL (sous la direction de).
*Intérêt National et responsabilités internationales : Six États
face au conflit en ex-Yougoslavie (1991-1995)*. Montréal, Guérin
Universitaire, 1996, 222 p.

André Brigot

Volume 28, numéro 3, 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703783ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703783ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Brigot, A. (1997). Compte rendu de [MACLEOD, Alex et Stéphane ROUSSEL (sous la direction de). *Intérêt National et responsabilités internationales : Six États face au conflit en ex-Yougoslavie (1991-1995)*. Montréal, Guérin Universitaire, 1996, 222 p.] *Études internationales*, 28(3), 630–632.
<https://doi.org/10.7202/703783ar>

entraverait l'expression des énergies qui aspirent à remplir beaucoup de fonctions sociales assurées par l'État. À bas l'État-providence ! donc puisse : « la question de l'altération de la puissance étatique s'inscrit dans la question de notre rapport au destin : subi ou maîtrisé, » écrit le professeur à l'Université de Marne-la-Vallée. En conclusion, H. Oberdorff rassemble à travers : « L'Union européenne, l'État-Nation et les collectivités territoriales : l'exemple français » quelques-uns des thèmes déjà analysés.

Si tous ces auteurs soulignent les difficultés de l'État-Nation en cette fin de siècle, un partage assez net s'opère. D'un côté, ceux qui n'hésitent pas à souhaiter l'accentuation de ce déclin, de l'autre, ceux qui cherchent à œuvrer au développement d'une structure politique de substitution, principalement dans un cadre plus vaste, (régional au sens de régions mondiales, quasi continentale). Il faut espérer que les partisans d'une désintégration accrue, souvent muets sur les rapports de forces et la sécurité, n'aient pas à vérifier que « la mode de la pensée n'est plus à la guerre mais à la paix, ou encore que la honte de l'attaquant dépasse de loin, pour l'instant, le désir immémorial de dominer » (C. Millon-Delsol p. 244). La préservation des fonctions sociales de l'État, dont celles de la sécurité collective, restent pourtant une exigence commune sur le continent européen.

André BRIGOT

École des hautes études
en sciences sociales, Paris

Intérêt National et responsabilités internationales : Six États face au conflit en ex-Yougoslavie (1991-1995).

MACLEOD, Alex et Stéphane ROUSSEL
(sous la direction de).

Montréal, Guérin Universitaire,
1996, 222 p.

Les auteurs, qui appartiennent pour la plupart au Centre d'études des politiques étrangères (CEPES) de l'Université du Québec à Montréal, nous donnent ici une très utile reprise des articles, complétés et mis à jour, parus dans la revue *Relations Internationales et stratégiques* à l'automne 1995.

Parmi les nombreux ouvrages suscités par les conflits en ex-Yougoslavie, on trouve en effet beaucoup d'analyses internes (historiques, sociologiques, descriptives...), des travaux critiques sur les institutions internationales qui ont eu à intervenir, mais peu d'analyses comparatives des principaux acteurs étatiques extérieurs aux parties en conflit. Après une très bonne introduction qui replace ce conflit à la fois dans les transformations de « l'ordre européen » après 1990 et de ses institutions, mais aussi dans la théorie des relations internationales, Alex Macleod aborde la politique française, qu'il définit comme « l'affirmation du leadership international ». Le passage d'une intervention européenne à une orientation intergouvernementale symbolisée par le Groupe de contact permettrait à la France, surtout après l'arrivée de J. Chirac de réaffirmer son rôle international et européen. L'année 96 conduirait sans doute l'auteur à tempérer ce jugement au bénéfice des États-

Unis, qui ont engrangé des bénéfices diplomatiques, au moins temporaires, bien supérieurs à ceux des Français, surtout si on compare les engagements militaires respectifs.

Paul Létourneau et Philippe Hébert abordent ensuite l'Allemagne : la culture de la retenue revue et corrigée. De fait, entre le *Sonderweg* de la reconnaissance précipitée et unilatérale de la Croatie et de la Slovénie, peut-être explicable par la nécessité d'obtenir un soutien parlementaire à la ratification du traité de Maastricht, et l'accrochage sans faille aux positions européennes ultérieures, c'est l'évolution interne de l'Allemagne quant au rôle de la force dans sa politique extérieure qui domine. S'ils soulignent à juste titre la prudence des évolutions, les auteurs semblent même un peu en deça de leur ampleur : l'importance de l'engagement militaire des forces allemandes, combinées aux forces françaises dans la coalition (SFOR) qui remplace l'IFOR montre qu'il s'agit bien d'une réorientation profonde et à long terme.

Le cas de la Grande-Bretagne, « participante malgré elle » selon A. Macleod, engagée à contrecœur, plus pour maintenir son statut international que dans une perspective d'eupéanisation des questions de sécurité, décrit cependant bien la force des choses, à laquelle la Grande-Bretagne sait toujours se soumettre *in fine*. En tout cas, l'évolution par rapport aux positions américaines aura souvent été remaquable.

C.P. David propose la formule de « stratégie de contournement » pour retracer l'historique des positions de la diplomatie américaine : « volonté

manifestée par le Maison-Blanche d'éviter autant que possible tout engagement unilatéral et direct dans le conflit ». C'est parfois transformer en quasi-faiblesse des hésitations ou même des volte-face qui peuvent traduire la souplesse que permet une position dominante, visant à déléguer aux alliés locaux la gestion de problèmes dont les É.-U. finissent pourtant par apparaître comme les plus aptes à les résoudre.

J.F. Thibault et J. Lévesque montrent les deux aspects de la politique extérieure russe : contraintes intérieures et enjeux internationaux. La mise à jour de l'article publié un an plus tôt montre à quel point « la diplomatie russe fut condamnée à un rôle de second plan » dans cette affaire. Nul doute cependant que des leçons nationales ont été tirées de l'engagement russe, ses possibilités et ses limites dans le cadre et pour l'avenir des institutions européennes de sécurité.

Les lecteurs non canadiens apprécieront particulièrement l'analyse de André P. Donneur et Stéphane Roussel sur le Canada intitulée : « Quand l'expertise et la crédibilité ne suffisent plus ». La marginalisation politique du Canada, surtout eu égard à sa participation militaire (absence du Groupe de contact) remet-elle durablement en cause la position traditionnellement très active du Canada dans les opérations de paix internationales ? Le consensus national est-il fragilisé aussi sur ce point ? Pour cet État aussi l'affaire yougoslave sera riche de conséquences.

En conclusion, S. Roussel en résume d'ailleurs les principales, soulignant à quel point les Balkans, s'ils

n'ont pas été la poudrière redoutée de 1914 servent réellement de douloureux laboratoire pour l'avenir de la sécurité (des autres?) en Europe.

En annexe une très utile chronologie (90-95), les principaux textes des traités internationaux (qu'on complètera utilement avec la publication du Ministère français des Affaires étrangères: Accords de paix concernant l'ex-Yougoslavie, Documents d'actualité internationales, La Documentation française, fév 96), et enfin une bibliographie sélective.

André BRIGOT

*École des hautes études
en sciences sociales, Paris*

DROIT INTERNATIONAL

Les Nations Unies et le droit international humanitaire.

CONDORELLI, L., A. M. LA ROSA et
S. SCHERRER (sous la direction de).
Paris, Pédone, 1996, 510 p.

Cet ouvrage original regroupe les actes d'un colloque international sur les *Nations Unies et le droit international humanitaire*, tenu à Genève les 19, 20 et 21 octobre 1995 à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Organisation mondiale. Il a été organisé par la Faculté de droit de l'Université de Genève en collaboration avec l'ONU et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR). Plus de 250 spécialistes ont pris part aux travaux – universitaires, praticiens, professeurs, membres du CICR – et les communications ont été publiées en français et en anglais. L'origine du colloque s'explique par les interventions de plus en plus nombreuses des Nations Unies dans les conflits de l'après-guerre froide (ex-

Yougoslavie, Somalie, Rwanda, Haïti, Moyen-Orient) mettant en œuvre le droit à l'assistance humanitaire, c'est-à-dire la doctrine Kouchner-Bettati, initiée par la France dans deux Résolutions votées par l'Assemblée générale de l'ONU en 1988 et 1990.

Il s'agit d'une réflexion globale portant sur les problèmes les plus actuels d'interprétation, d'appréciation et d'adaptation des règles gouvernant les conflits armés, la plupart des organes onusiens participant désormais à l'élaboration et à l'application de ce droit humanitaire. Le « droit de New York » vient de compléter celui de « La Haye » et de « Genève », ce qui est nouveau. Dans le message du Secrétaire général adressé au colloque, B. Boutros-Ghali note avec perspicacité: « Jadis, les populations civiles étaient surtout les victimes indirectes de combats entre armées ennemies. Aujourd'hui, ces mêmes populations deviennent les cibles principales des conflits... C'est la raison pour laquelle l'ONU doit, sans doute plus encore que dans le passé, considérer les problèmes humanitaires comme l'une de ses préoccupations constantes ». Et dans son allocution d'ouverture, le Président du CICR, Cornelio Sommaruga, souligne de son côté que l'« ONU est amenée à s'intéresser aux guerres civiles et à collaborer avec tous les acteurs de l'humanitaire ». Voilà pour l'esprit et le contexte de ce colloque de qualité.

Les travaux ont été précédés par une séance d'ouverture portant sur l'ensemble de la problématique humanitaire à partir de deux rapports présentés respectivement par R. Zacklin et Y. Sandoz. Les deux auteurs ont traité du rôle global de l'ONU dans les